

**REGLEMENT PARTICULIER
ENDURANCE TOUT-TERRAIN**

***19^{ème} ENDURANCE
TOUT-TERRAIN
DE L'ORLEANAIS
CENTRE VAL DE LOIRE***

Les 26, 27 et 28 juin 2026



Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règles spécifiques endurance tout terrain.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS	
Asa organisatrice	ASA LOIRET
Nom de l'épreuve	9H D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS, CENTRE-VAL DE LOIRE
Date	26, 27 et 28 juin 2026
Eligibilité	<i>National</i> <ul style="list-style-type: none">- Championnat de France Endurance Tout-Terrain pour les pilotes du groupe T1A- Championnat de France Endurance véhicules légers des groupes T3 et T4 confondus- Championnat de France Endurance 4x4 pour les pilotes des groupes T2, T2 4x4 historique, T2B, T2B+ confondus- Challenge Endurance 2 roues motrices pour les pilotes du groupe T1B- Challenge Endurance 4x4 Classic pour les pilotes admis au challenge 4x4 Classic- Challenge SSV endurance- Classement groupe OPEN (hors championnat)- Challenge des organisateurs des ETT AO6 2025 (Orléans et Santerre)
Participation étrangère autorisée ?	<i>oui</i>
Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date & numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	Gilles ROUX
Téléphone	0679530269
Mail	asaloiret@gmail.com
Organisateur technique	
Nom	ASA LOIRET
Adresse	1240 rue de la Bergeresse – 45160 Olivet
Téléphone	/
Mail	roux.gilles45@orange.fr



ARTICLE 1.P ORGANISATION

1.1.P OFFICIELS

Fonction	Nom, Prénom	Licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	OMNES Sylvain	37320
Membres du Collège	HERBERT Jacky LENGLET Isabelle	12549 219808
Directeur de Course	COURTIN Jacques	6233
Directeur(s) de Course adjoint(s)	MONNIER Sylvain	9636
Adjoints à la Direction de Course	GARDIA Jérôme MONNIER Sylvie	45029 9968
Commissaires Techniques	MEVEL André (délégué) COURTIN Philippe TEXIER Pierre-Arnaud TOURLOURAT Michel VERRON Sébastien	186089 42190 53166 8826 46757
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	TREMBLAY Gérard GARDIA Sophie	209337 54158
Contrôle de la publicité et des numéros de course	MONNIER Sylvain	9636
Chronométrateur(s)	Aquitaine Chronométrage Solutions	
Commissaire responsable du Parc Fermé	GARDIA Jérôme	45029
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	BRISSET Jean-Yves	3244
Médecin Chef	ABIKANLOU Dieudonné CENDRIE Pascal	216007 183873
Responsable Sécurité	COURTIN Jacques	6233
Responsable du service presse	ROUX Gilles	1482
Juges de Faits	Les commissaires « chef de poste »	

L'organisateur administratif et technique est l'ASA LOIRET

Comité d'organisation :

- Administratif : Gilles ROUX
- Technique : Jean-Yves BRISSET, Sylvain OMNES, Jean-Claude PAINCHAULT et Roger SOULAT

1.2.P HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organiser
Clôture des engagements	20 juin à minuit
Publication de la liste des engagés	22 juin
Date et lieu de la compétition	26, 27 et 28 juin, terrain de la Grémuse à Ardon
Vendredi 26 juin :	
Vérifications administratives et techniques	de 17h à 20h
Samedi 27 juin :	
Vérifications administratives et techniques	de 7h30 à 9h
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	à 8h30, local du collège
Briefing oral obligatoire (ou écrit)	à 9h30 devant le podium
Horaire d'ouverture ravitaillement	à 9h
Horaire des essais chronométrés	de 10h à 11h30
Horaire des essais qualificatifs	de 12h à 13h

Ouverture des stands, mise en grille	15h15
Fermeture des stands, départ du tour en formation	15h45
Horaire de la course de 3h	De 16h à 19h
Affichage des résultats provisoires	19h30
Remise des prix	19h30 devant le podium
Dimanche 28 juin :	
Horaire d'ouverture ravitaillement	9h
Ouverture des stands, mise en grille	9h10
Fermeture des stands, départ du tour en formation	9h45
Horaire de la course	de 10h à 16h
Affichage des résultats provisoires	à 16h30
Remise des prix	à 16h30 devant le podium

1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 26 juin de 17h à 20h et le 27 juin de 7h30 à 9h sur le circuit. Il appartient aux équipages engagés de vérifier leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'organisation (www.asa-loiret.com). Si à la date du mardi 23 juin, l'équipage n'a pas obtenu les informations précitées, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06 71 43 56 75**.

Les véhicules SSV de série n'ayant pas encore eu les plombages requis, devront préalablement prendre rendez-vous avec le commissaire technique responsable.

ARTICLE 3.P CONCURENENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT / INSCRIPTION

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Jean-Yves BRISSET, 11 Avenue de la Mandrille, 45380 CHAINGY

Tél : 06 71 43 56 75 – Mail : jynbrisset@sfr.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 20 juin à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 1200 € avec la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur
- 2400 € sans la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur

NB :

- Pour un équipage comprenant un ou plusieurs licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera diminué de 50€ par licencié ASA Loiret (ex : pour un équipage comprenant deux pilotes licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera de 1100€)
- L'engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du paiement (chèque ou virement) ; les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vérifications administratives et techniques.
- Sur l'engagement : 25 euros seront reversés à des œuvres caritatives s'il y a au moins 40 engagés

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : ASA LOIRET

Si à la clôture des engagements, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Mise à disposition d'un transpondeur : La caution est fixée à 220 € et est à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. La caution sera restituée le soir de l'épreuve avec le retour du transpondeur à l'organisation. La location de 25€ du transpondeur est à ajouter au prix de l'engagement. Chaque support non rendu sera facturé 10€.

3.1.10P NOMBRE DE VOITURES

Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.2.P EQUIPAGES

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.
Les concurrents étrangers devront présenter l'autorisation de participation à l'épreuve de leur Fédération sportive.

Titre de Participation TPNC(E) admis pour les concurrents.

Les coéquipiers sont autorisés (à mentionner sur le bulletin d'engagement), avec licence FFSA ou Titre de Participation TPNCETT(E). Prix inscription = 100€.

Les Titres de Participations sont à prendre directement sur le site de la « FFSA/souscrire une licence FFSA en ligne » à chaque épreuve et validée au moins 48h avant l'épreuve ; Il n'y aura pas de prise de TP sur l'épreuve lors des vérifications administratives.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Des suppléants pourront être désignés pour remplacer les concurrents forfaits.

3.2.3.P TEMPS DE CONDUITE

RAPPEL :

Conformément aux règles spécifiques d'endurance tout terrain 2026 :

Pour les courses de 6 heures, 12 heures et 24 heures, la durée maximale du temps de conduite (c'est-à-dire le temps passé entre l'heure de sortie des stands et l'heure d'entrée dans les stands) est, par pilote, de 2h30 consécutives dans une même course. Entre chaque relais, un pilote devra observer un temps minimum de repos de 30 minutes pour une Endurance TT de 6 heures et 1 heure pour une Endurance TT de 12 heures ou 24 heures.

Pour les courses de 3 heures, la durée maximale du temps de conduite (c'est-à-dire le temps passé entre l'heure de sortie des stands et l'heure d'entrée dans les stands) est, par pilote de 1h15 consécutive dans une même course.

Entre chaque relais, un pilote devra observer un temps minimum de repos de 30 minutes

3.3.P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

Ils sont attribués par le Président de la commission +33 (0)6 07 05 01 24 mail omnes.cfett@gmail.com

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Les concurrents souhaitant s'engager en GROUPE T2 4X4 HISTORIQUE ou en GROUPE OPEN sont invités à vérifier leur éligibilité préalablement auprès du Délégué Technique Endurance TT (André MEVEL 06.89.98.34.79).

4.2.P CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont AEB, LECLERC et Association des blessés militaires.

Les publicités facultatives seront publiées par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

L'Endurance Tout terrain de l'Orléanais se déroule sur le circuit de La Grémuse à ARDON route d'OLIVET (terrain militaire). Il est long de 4 km-

Le circuit n'est pas permanent.

L'accès au circuit se fait par la sortie autoroute A71 « Olivet » ou par la RN20 (fléchage jusqu'au circuit)

6.2.P DOUBLURE

Il n'est pas organisé de course en doublure.

6.3.P ZONE DES STANDS

Accès des véhicules d'assistance aux stands :

A partir du vendredi 26 juin à midi, sauf de 22h à 7h.

La zone des stands devra être libérée au plus tard le lundi 29 juin à 10h.

Le véhicule d'assistance (maxi 1), le véhicule de course et les auvents, tentes, etc... ainsi que la zone d'intervention sur la voiture de course devront être insérés dans la surface attribuée. Le véhicule d'assistance (maxi 1) présent à l'intérieur du stand devra être stické au numéro du concurrent à l'aide des autocollants fourni par l'organisateur. Aucun véhicule ne sera toléré, même pendant l'épreuve, en dehors de la surface du stand attribué au concurrent.

Les remorques de transport des voitures de course seront stockées dans la zone prévue à cet effet (en dehors des stands).

La vitesse dans la zone des stands sera limitée à **20km/h**.

La circulation de tout véhicule dans les stands et ses abords doit être conforme aux règles de savoir vivre.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

L'utilisation de drone doit obligatoirement faire l'objet d'une demande à l'organisateur. L'organisateur est en droit de refuser cette demande.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et/ou déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet, dès qu'il quittera l'enceinte du circuit, sauf les déchets interdits que le concurrent devra emporter avec lui.

Identification des stands :

Selon règles spécifiques endurance tout terrain.

6.5.P. PARC CONCURRENTS

La surface allouée à chaque concurrent sera au maximum de 72m² (6m x 12) pour une voiture et 36 m² (3m x 12) par voiture supplémentaire.

Le véhicule d'assistance, la voiture de course et la structure devront être dans cette surface (cf art 6.3P).

Les regroupements ou rapprochements de concurrents devront être signalés lors de l'inscription.

6.5.1.2.P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera virtuel, ses coordonnées seront communiquées avant l'épreuve.

En cas de disfonctionnement de cet affichage virtuel, l'affichage sera physique devant le car podium. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à proximité de l'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : **06 71 43 56 75 et 06 79 53 02 69**.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain.

7.1.P ESSAIS

7.1.1.P Essais chronométrés

Samedi 27 juin de 10h à 11h30

7.1.2.P Essais qualificatifs

Samedi 27 juin de 12h à 13h

Le pilote désigné s'élancera par catégorie en départ lancé de minute en minute, pour un tour chronométré.

7.2.P BRIEFING

Le briefing oral obligatoire des pilotes aura lieu à 27 juin à 9h30.

7.3.P COURSE

7.3.1.P DEPART ARRETE

1^{ère} course le samedi de 16h à 19h

2^{ème} course le dimanche de 10h à 16h

Le départ sera donné arrêté.

Le classement des essais qualificatifs déterminera l'ordre de départ de la première course (le choix de la pole position sera laissé au concurrent ayant réalisé le meilleur temps). Le classement de la course 1 déterminera l'ordre sur la grille de départ de la course suivante. Les concurrents ayant abandonné seront autorisés à partir en fond de grille, pour la course suivante, une fois le véhicule remis en état de marche (pour les horaires, voir Annexe 1 : Horaires-timing).

Les véhicules du GROUPE OPEN partent en fond de grille dans l'ordre des temps des essais qualificatifs

7.5.P Ravitaillement

RAPPEL :

Conformément aux règles spécifiques d'endurance tout terrain 2026 :

Le carburant nécessaire à la course pour le concurrent doit être disposé par ce dernier dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet sur le circuit.

La mise à la terre avec piquet, câble etc. est à prévoir et à installer par le concurrent (dépassant du sol de 0.50m au minimum).

En dehors des phases de roulage (essais + courses), l'accès au parc de ravitaillement est autorisé uniquement en présence des commissaires chargés de la surveillance dans les horaires suivants :

Le samedi 27 juin : de 9H à 13H30 et de 15H30 à 20H00

Le dimanche 28 juin : de 8H00 à 16H00.

Attention : L'accès à la zone de ravitaillement est interdit pendant la procédure de départ :

Pour la 1^{ère} course, le samedi 27 juin de 15H15 à 16H

Pour la 2^{ème} course, le dimanche 28 juin de 9H10 à 10H00

Toute opération de remplissage pendant ou en dehors des périodes de roulage devra être effectuée selon les prescriptions de l'article 7.5 des règles spécifiques Endurance Tout Terrain.

Le Nombre de ravitaillement minimum obligatoire est de :

- 1 pour une course de 3 heures,
- 2 pour une course de 6 heures,

L'accès à la zone de ravitaillement sera interdit à toute personne hormis les officiels, les équipages et les personnes chargées du ravitaillement (voir article 7.5.4) munis de leur laissez-passer fourni par l'organisation qu'ils devront porter obligatoirement sous peine d'interdiction d'entrer dans la zone.

L'entrée dans la zone ne pourra se faire que par un point unique avec un contrôle obligatoire par l'organisateur. Elle devra être surveillée en permanence par un commissaire technique.

7.6.P PARC FERME FINAL

RAPPEL :

Conformément aux règles spécifiques d'endurance tout terrain 2026 :

Chaque course sera suivie d'une mise en parc fermé des voitures jusqu'à publication du classement final définitif de la course 1 puis seront en parc ouvert jusqu'à la course suivante dans le cas d'une épreuve de plusieurs courses.

Le parc fermé final, pour les deux courses, sera situé sur le circuit après la ligne d'arrivée.

Les véhicules du GROUPE OPEN sont dispensés de parc fermé d'arrivée.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Voir la réglementation CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN.

ARTICLE 10.P PRIX-COUPES

10.1.P. COUPES

- Une coupe sera remise par équipe aux trois premiers de chaque catégorie. L'équipe classée qui ne se présentera pas, perdra le bénéfice de sa coupe.
- Un trophée sera remis au premier équipage féminin.
- Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

10.4.P REMISE DES PRIX

Une cérémonie de podium aura lieu 15 minutes après publication des classements provisoires les samedi 27 juin et dimanche 28 juin devant le podium.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 17

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 à poudre de 6kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 2 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un local médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non

Une équipe d'extraction est-elle prévue oui non

ARTICLE 12.P DIVERS

Règlement du Challenge des organisateurs des ETT (Santerre et Orléanais) 2026